DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 31 MAI 2011

Délibération n° 2011.05.083

Eco-Emballages et contrats de reprise des produits issus du centre de tri

LE TRENTE ET UN MAI DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 25 mai 2011

Secrétaire de séance : Christian RAPNOUIL

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Gérard DESAPHY à Catherine PEREZ, Guy ETIENNE à Alain PIAUD, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Maurice HARDY à Patrick BOUTON, Véronique MAUSSET à Dominique THUILLIER

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s):

Nicolas BALEYNAUD, Nadine GUILLET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2011

DELIBERATION N° 2011.05.083

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

ECO-EMBALLAGES ET CONTRATS DE REPRISE DES PRODUITS ISSUS DU CENTRE DE TRI

Depuis le début des années 2000, le GrandAngoulême s'est engagé dans un programme de mise en place de la collecte sélective de cinq matériaux (verre, plastiques, papiers-cartons, acier, aluminium) sur l'ensemble du territoire des communes adhérentes.

En novembre 2005, dans le prolongement du contrat initial signé le 17 décembre 1999, la Communauté d'agglomération a signé un contrat « barème D » avec Eco-emballages pour une durée de six ans.

Ce contrat établit les relations entre les collectivités et l'éco-organisme (Eco-emballages) qui s'engage ainsi à verser au GrandAngoulême un soutien financier à la mise en place et au maintien du programme de collecte sélective. Ce contrat est associé à des contrats de reprises de matériaux issus du centre de tri comme les plastiques, l'acier, l'aluminium. L'ensemble de ces contrats arriveront à leur terme à la fin du mois de décembre.

Au cours de l'année 2011, Eco-emballages laisse la possibilité aux collectivités de signer un nouveau contrat « barème E » avant le 31 décembre 2011 qui serait en principe applicable au 1^{er} janvier 2012.

L'intérêt d'une signature anticipée permettrait pour le GrandAngoulême une rétroactivité des soutiens « barème E » au 1^{er} janvier 2011 et d'obtenir des soutiens plus conséquents.

Ainsi ,une première analyse réalisée avec Eco-Emballages a montré, qu'en contractant un contrat « barême E » le GrandAngoulême ferait une économie de 200 K€.

Après la signature du contrat « barème E » avec Eco-Emballages, le contrat « barème D » deviendra caduque ainsi que les contrats de reprise des matériaux qui y sont associés. Les contrats de reprise associés au « barème E » seront signés et mis en oeuvre dès que possible sur le terrain, pour profiter au plus tôt des meilleures conditions de reprise des matériaux et éviter l'engorgement du centre de tri de CLERAC titulaire du marché de tri et conditionnement des matériaux issus de la collecte sélective depuis 2009.

Par ailleurs, concernant les <u>contrats de reprise</u> (annexes au contrat avec Eco-Emballages), une négociation commune avec Calitom a été réalisée en avril-mai 2011, afin d'avoir des tonnages plus attractifs lors d'une consultation des repreneurs dans le cadre de l'option dite « fédération » dans laquelle les collectivités négocient avec des sociétés membres de la FNADE ou de FEDEREC. Les gisements concernés sont les matériaux issus de nos centres de tri : actuels (différents) comme futurs, quand nous partagerons le même centre de tri :

- « acier issu de collecte sélective »,
- « aluminium issu de collecte sélective »,
- « papiers cartons non complexés et cartons de déchèteries,
- « papiers cartons complexés»,
- « emballages Ménagers Recyclables-EMR »,
- « flaconnages plastiques ».(3 fractions : PET Foncé, PET Clair, PEHD)
- « verre » (hors centre de tri, collecté en apport volontaire)

Suites à consultations, rencontres et négociations les repreneurs suivants ont été retenus:

•	Acier issu Collecte Sélective	PAPREC
•	Aluminium issu de collecte sélective	VEOLIA
•	Acier issu des mâchefers (seul pour le GrandAngoulême)	SITA SUD OUEST
•	Papier cartons non complexes	VEOLIA
•	Papiers cartons complexés	PAPREC

Papiers cartons complexés Flaconnages plastiques **PAPREC** Verre

Repreneur désigné par Eco-emballages (dans le cadre de l'option filière, pas de négociations)

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie et construction du 8 mars 2011,

Je vous propose:

D'APPROUVER le nouveau contrat cadre « barème E » avec Eco-Emballages, qui rendra caduque le contrat « barème D » ainsi que les contrats de reprises de matériaux qui y sont associés.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le contrat « barème E » avec Eco-Emballages.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les contrats de reprises des différents matériaux afférents au nouveau contrat « barème E »,

D'IMPUTER la recette au budget principal article 7478 – rubrique 812.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :						
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :					
14 juin 2011	14 juin 2011					

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême <u>Tableau détaillé des propositions retenues pour chaque flux suites aux négociations</u>:

Sous groupe de matériaux	Société retenue	Montant de base Avril 2011 à la tonne en €	prix plancher à la tonne en €	type indexation	Formule de révision	Points forts	garanties supérieures par rapport option "filières"
Acier Collecte Sélective	PAPREC	200,00 €	60,00€	Indice E3	P=76,4%*E3 - 35€	prix plancher et coefficient de révision de la formule	non
Acier issu des mâchefers	SITA SUD OUEST	65,75€	30,00€	Indice E40	PR=98%*prix de base + somme (55% des variations de E40 jusqu'au mois m)	prix plancher et coefficient de révision de la formule	oui
Aluminium collecte sélective	VEOLIA	558,00 €	290,00€	indexation sur la teneur en aluminium TA et LME	PR =74%*TA*LME-255€	prix plancher et coefficient de révision de la formule	oui
Plastiques* (3 fractions: PET Foncé, PET Clair, PEHD)	PAPREC	497,82 €	137,39 €	indexation de chaque flux sur les indices catégorie 2 .01-11 pour le PET foncé, catégorie 2 .01-13 PET clair, Q0802 .catégorie 2 .02-21 pour le PEHD	P= P(n-1)+ V (V = variation mensuelle de l'indice considéré)	Bonus en fonction de l'optimisation du transport (plus grande masse transportée possible) et participation à l'expérimentation du traitement des produits plastiques pour l'extension des consignes de tri Eco Emballages	oui
Papiers cartons non complexés* (EMR et cartons de déchèterie)	VEOLIA	155,59 €	63,04 €	indexation revipap sur 1.04 et 1.05	P= 106% des fourchettes mensuelles moyennes REVIPAP qualité 1.04 ou 1.05	exutoires locaux Papeterie Thiollet à St Michel	oui
Papiers cartons complexés	PAPREC	1,00€	1,00€	reprise fixe	néant	reprise positive des tonnages sur la durée du contrat	non

^{*}Sous groupe composé de différents flux de matériaux ; les prix indiqués sont des prix moyens de ces différents flux.

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême